



M. Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation Nationale

Ministère de l'Éducation Nationale
110 rue de Grenelle
75 357 PARIS SP 07

ANTOINE KARAM

SENATEUR
DE LA
GUYANE

Paris, le 29 mars 2018

Monsieur le Ministre,

*VICE-PRESIDENT
DE LA COMMISSION
DE LA CULTURE, DE
L'ÉDUCATION ET DE
LA COMMUNICATION*

*DELEGATION
SENATORIALE
OUTRE-MER*

*DELEGATION
SENATORIALE
AUX ENTREPRISES*

Le 13 mars 2018, le conseil municipal de Saint-Laurent-du-Maroni, qui n'avait déjà pas été en mesure d'opérer le dédoublement de ses classes de cours préparatoire (CP) à la rentrée 2017, a été contraint, faute de locaux disponibles et de personnels, d'adopter une délibération supprimant des classes de petite section pour la rentrée 2018.

Dans le même temps, le président de la République a exprimé lors de l'ouverture de Assises de l'école maternelle, sa volonté de rendre celle-ci obligatoire et d'abaisser ainsi de 6 à 3 ans l'obligation d'instruction dès la rentrée 2019.

Je me félicite de cette annonce qui marque la volonté du gouvernement de faire évoluer notre système vers une école maternelle rénovée qui compense les inégalités pour les enfants les plus défavorisés. Il faut cependant préciser qu'en Guyane comme dans d'autres territoires ultramarins, moins de 70% des élèves sont scolarisés à 3 ans. Cette obligation générera ainsi une tension supplémentaire sur une académie déjà au bord de l'asphyxie.

Vous le savez, le défi de l'éducation est immense en Guyane. Plus grand département français par sa superficie, il est le moins peuplé des outre-mer avec une population – selon moi sous estimée par l'INSEE – de 252 338 habitants, mais affiche un taux de croissance annuel moyen extrêmement élevé à + 2,4 % par an sur la période récente. Enfin, la hausse des demandes d'asile en Guyane depuis 2015 est venue amplifier cette pression démographique.

Pour répondre à cette situation exceptionnelle, la quasi-totalité des établissements scolaires a été classée en REP+. Par ailleurs, le chef de l'Etat a confirmé une dotation de 250 M€ prévue sur cinq ans pour la construction de dix collèges et de cinq lycées. Enfin, une revalorisation de 10 à 15 M€ est aussi effectuée sur la dotation annuelle aux communes pour construire des écoles sur 10 ans.

Néanmoins, force est de constater que chaque rentrée scolaire suscite l'angoisse des élus, des parents, des enseignants et des élèves soucieux de notre capacité à accueillir dignement l'ensemble des enfants.

A la rentrée 2017, seules 153 classes de CP ont été dédoublées sur les 283 existantes. Le mouvement s'est poursuivi en cours d'année avec l'aide des Maires de Guyane qui ont réalisé des efforts considérables pour mettre des locaux à disposition.

Dans l'attente des établissements en construction, toutes les parties prenantes – Collectivité Territoriale, communes et services de l'Etat – sont mobilisées pour gérer avec pragmatisme la surpopulation scolaire ainsi que l'extrême tension rencontrée notamment par le Centre Académique Scolarisation Nouveaux Arrivants et Enfants du Voyage (CASNAV).

Cependant, la situation dramatique rencontrée par la municipalité de Saint-Laurent-du-Maroni et la perspective de l'abaissement à 3 ans de l'instruction obligatoire doivent nous interroger sur la stratégie à mettre en place pour anticiper sérieusement les prochaines rentrées scolaires.

Monsieur le Ministre, je suis convaincu du caractère bénéfique des mesures engagées (dédoublement des classes, dispositif « devoirs faits », école obligatoire dès 3 ans) pour nos enfants. Vous conviendrez toutefois qu'elles supposent d'avoir les moyens matériels et humains suffisants pour les mettre en place efficacement.

S'agissant de l'école maternelle, près de 15 000 enfants seraient attendus pour la rentrée scolaire 2018, contre 14 749 en 2017.

Aussi, permettez-moi d'appeler votre attention sur la nécessité de préparer collectivement la prochaine rentrée scolaire en anticipant dès maintenant les besoins aussi bien sur le plan des infrastructures que des moyens humains.

Ce temps de travail serait également l'occasion d'étudier sérieusement l'opportunité du recours à la double vacation, demande formulée par la commune de Saint-Laurent-du-Maroni depuis plusieurs années.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma plus haute considération.

Antoine KARAM



Copie :

M. Rodolphe ALEXANDRE, Président de la Collectivité Territoriale de Guyane

M. David RICHE, Président de l'Association des Maires de Guyane

M. Léon BERTRAND, Ancien Ministre - Maire de Saint-Laurent-du-Maroni

M. Alain AYONG LE KAMA, Recteur de Guyane,